



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Québec J0S 1K0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 149.1-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 149-2023 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CESSION DE LOT OU DE PAIEMENT DE SOMMES D'ARGENT À DES FINS DE PACS, DE LOTS DE JEUX OU POUR LE MAINTIEN D'UN ESPACE NATUREL

Avis public est donné par la soussignée à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown, concernés par les modifications apportées à l'article 4.2 Exemption du chapitre 4 dudit règlement, à l'effet qu'une assemblée publique de consultation aura lieu, **mercredi le 26 août 2026 à 18h00** à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale à Ormstown.

Le Projet de règlement 149.1-2026, qui modifie le règlement de lotissement 149-2023, apporte des ajustements aux cas d'exemptions prévues à l'article 4.2, relatif à l'obligation de céder gratuitement à la municipalité, une superficie de terrain ou de paiement de sommes d'argent à des fins de parcs, de lots de jeux ou pour le maintien d'un espace naturel.

Le projet peut être obtenu sans frais et consulté à l'hôtel de ville d'Ormstown, aux jours et heures d'ouverture normales des bureaux. Il est également disponible sur le site www.ormstown.ca, sous les onglets « Actualités » et « Avis publics ».

Le projet de règlement 149.1-2026 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Toute personne qui désire s'exprimer sur le projet de règlement pourra être entendue.

Les dispositions visées par la modification s'appliquent à l'ensemble du territoire municipal; en conséquence, toute personne peut participer à l'assemblée publique. L'illustration des zones concernées sont présentées à l'Annexe 1.

DONNÉ à Ormstown, ce 17 août 2026

Daniel Leduc
Directeur général & greffier-trésorier

